

**DEMANDE INDIVIDUELLE aux aides complémentaires de la Ville  
de Langres de l'opération « Féli'cités »**

**Travaux de mise en accessibilité des immeubles**

N°

**Textes et délibérations de référence :**

- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de développement du territoire (valant OPAH) signée entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté de communes du Grand Langres, la ville de Langres et la Région le 29 novembre 2016,
- La convention de mise en place d'un fonds commun d'intervention « Précarité énergétique Région-Territoire » signée entre la Communauté de communes du Grand Langres et la Région le 29 novembre 2016 et ayant fait l'objet d'un avenant,
- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg signée entre la ville de Langres et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds précarité énergétique / aides à l'habitat signée entre la CCGL et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds commun signée entre la CCGL, Initiative Haute-Marne et la CCI le 1er décembre 2016,

**Article 1 : Situation du logement**

Adresse .....

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

Référence cadastrale : \_\_\_\_\_ Age du bâti : .....



**OPAH de revitalisation de centre-bourg**  
Communauté de Communes du Grand Langres  
Novembre 2016 – Novembre 2022



---

**Article 2 : Le demandeur**

---

**Vous êtes en monopropriété** :  Propriétaire bailleur  Propriétaire occupant  
Personne physique  Madame(s) et Monsieur(s)  Madame  Monsieur

Nom(s) & Prénom(s) : .....

Personne morale  société  association  indivision  
ou indivision  
Désignation pers. morale ou indivision : .....  
Nom & prénoms représentant ou mandataire : .....  
Qualité : .....

Coordonnées  
Adresse : .....  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....  
Téléphone (s) : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_  
Mail : .....

**Vous êtes en copropriété** Nom : .....  
Coordonnées  
Adresse : .....  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....  
Téléphone (s) : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_  
Mail : .....

---

**Article 3 : Description du projet**

---

Nature immeuble  Individuel  Collectif  
 Monopropriété  Copropriété  
Nbre de tantième : .....  
Nb de logements concernés par la demande : \_\_ \_\_  
Nb de locaux commerciaux, professionnels et/ou associatifs concernés par la demande : \_\_ \_\_

Nature des Travaux : .....  
.....  
.....  
.....

Un maître d'œuvre intervient-il sur le projet ? :  oui  Non

Thématiques  Travaux d'installation d'un ascenseur

---

**Article 4 : Calcul de la subvention prévisionnelle (Réservé à Urbanis)**

---

Recevabilité des Travaux :

Montant de travaux HT	
Montant de travaux TTC	
<b>Dépense subventionnée (Travaux)</b>	
<i>Montant prévisionnel de la subvention de la Ville de Langres</i>	
<b>Reste à charge</b>	

---

**Article 5 : Montant de la subvention prévisionnelle à RESERVER (Réservé aux collectivités)**

---

**Par la Ville de Langres**

---

**Article 6 : Validité de la convention et modalité de paiement**

---

- ↳ Le propriétaire pourra considérer que la réservation de sa subvention est effective lorsqu'il recevra un courrier de la Communauté de Communes du Grand Langres et/ou de la Ville de Langres lui en indiquant le montant.
- ↳ La subvention qui sera effectivement versée, à l'achèvement des travaux, ne pourra dépasser le montant de l'engagement initial de subvention.
- ↳ Le montant définitif de la subvention résultera d'un nouveau calcul effectué aux vues des factures produites par le mandataire et sous réserve de la visite de l'immeuble concerné par la subvention, faite par URBANiS .
- ↳ Le versement de la subvention aura lieu dans la limite des crédits réservés par le(s) financeur(s) (Voir Convention d'Opération).

---

**Article 7 : Engagement du propriétaire**

---

Je soussigné(e) .....

↳ **Certifie sur l'honneur** que les informations inscrites dans cette demande de subvention et les documents fournis sont exacts.

↳ **M'engage à :**

- Faire réaliser les travaux conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements, à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- Réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'aide ;
- Réaliser les travaux conformément aux autorisations d'urbanisme ;
- Permettre au(x) financeur(s) de visiter les lieux et à communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit de toutes modifications sur la nature ou sur les caractéristiques techniques des travaux faisant l'objet de la demande de subvention ;
- A fournir à URBANiS, 56 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, les pièces justificatives nécessaires à la délivrance de la subvention.

↳ **Reconnait être informé que :**

- Le(s) financeur(s) se réserve(nt) la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements présentés ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, des subventions versées.
- Toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou de déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide voire son remboursement.
- Les dossiers éligibles à l'octroi de cette subvention doivent remplir les conditions précisées dans le règlement d'intervention
- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute mention d'information erronée engageant ma responsabilité.

↳ **Et autorise** la Ville de Langres à communiquer sur mon projet (pose de panneaux ou de bâches de chantier, article dans la presse, photos,...).

Fait à .....

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (s)